



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 17/10/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/12/2018**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Monsieur Moulay Hafid Elalamy, a déclaré le 16 octobre 2018, avoir franchi, indirectement, à la baisse, le 9 octobre 2018, les seuils de participation de 50%, 33,33%, 20%, 10% et 5% dans le capital de Saham Assurance SA, et ce, suite à la cession de sa participation dans la société Saham SA qui détient indirectement 2 407 742 actions Saham Assurance SA.

Suite à cette cession, Monsieur Moulay Hafid Elalamy ne détient plus aucune action Saham Assurance SA.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma